

horizon
FORMATION

les carnets métiers

POITOU-CHARENTES

2015

AGRICULTURE

Du travail de la terre à l'entreprise agricole

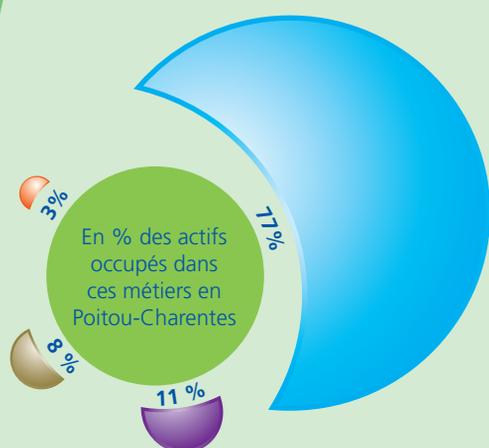
Les métiers de la production agricole, de l'élevage et de la sylviculture contribuent à la production alimentaire. Ils créent et entretiennent des paysages. Ils préservent le tissu social des zones rurales.



En Poitou-Charentes, 40 500 professionnels travaillent dans les productions agricole, sylvicole ou dans l'élevage

Où travaillent-ils ?

Le principal secteur d'emploi, c'est l'agriculture, diversifiée en Poitou-Charentes : grandes cultures de céréales et d'oléagineux, élevage, viticulture, arboriculture, maraîchage, horticulture. Le secteur public emploie 8% des actifs, principalement dans les services rattachés au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, chargé de la qualité sanitaire des aliments, de l'enseignement agricole, du développement économique et de l'emploi en milieu rural. On compte aussi toutes les collectivités locales, bien que, en particulier pour les plus grandes, on observe une tendance à l'externalisation des services de création et d'entretien des espaces verts.



Les exploitations comptent peu de salariés permanents. Le nombre de salariés (et d'emplois) progresse, en particulier, en cultures spécialisées (maraîchage et arboriculture notamment), en polyculture-élevage ainsi que dans la viticulture. Ces activités (qui recourent à de nombreux emplois salariés) sont en fait assez «consommatrices» d'emplois occasionnels ou saisonniers.

En 2013, plus de deux contrats occasionnels ou saisonniers sur cinq ont été signés pour pallier des besoins dans la viticulture, plus d'un sur trois dans les cultures spécialisées, plus d'un sur dix en polyculture-élevage (source : MSA)

Agriculture

- 6300 Agriculteurs de céréales-grandes cultures
- 5350 Eleveurs d'herbivores
- 4050 Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers
- 3900 Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
- 3900 Agriculteurs sans orientation dominante
- 2300 Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
- 1550 Ouvriers de l'élevage
- 1200 Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes
- 800 Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
- 700 Maraîchers, horticulteurs

Commerce et services aux entreprises

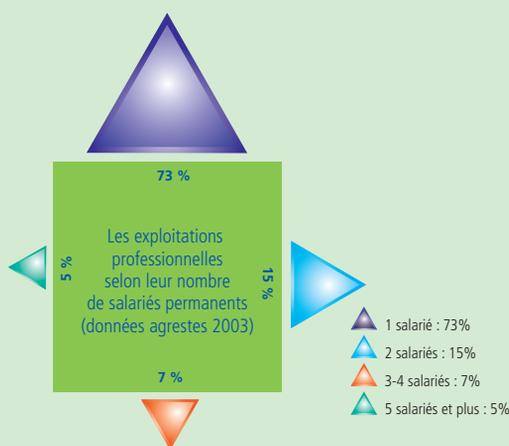
- 1350 Jardiniers
- 750 Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes
- 550 Vétérinaires (libéraux ou salariés)
- 400 Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
- 350 Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt
- 250 Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
- 150 Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt
- 150 Agriculteurs sans orientation dominante

Administration publique, santé et action sociale, éducation, associations

- 1900 Jardiniers
- 250 Ouvriers de l'élevage
- 200 Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
- 100 Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt
- 100 Agriculteurs sans orientation dominante
- 100 Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes
- 100 Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt
- 100 Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
- 100 Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture

Autres secteurs (industrie, construction)

- 150 Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt
- 150 Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
- 130 Entrepreneurs de travaux agricoles
- 130 Agriculteurs sans orientation dominante
- 100 Jardiniers



5,7 % de la population active régionale

Qui sont-ils ?

Départs à la retraite et aides à l'installation

D'ici à 2020, plus d'une exploitation sur deux (concernée par la question de la succession c'est-à-dire dont le chef, ou le plus âgé des exploitants a 50 ans ou plus) n'a pas de successeur connu (source : RA 2010). Aussi des actions sont menées pour mettre en relation ces futurs retraités et des jeunes souhaitant s'installer en agriculture. Depuis 1990, ces derniers peuvent bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et de prêts bonifiés, en échange d'un certain nombre de garanties de viabilité de leur projet, et avec un accompagnement spécifique pour les candidats qui ne sont pas issus du milieu agricole. Cependant, pour les jeunes non issus du milieu agricole, les coûts représentés par les investissements initiaux, constituent des freins à l'installation. La loi d'avenir du 13 octobre 2014 rajoute que la capacité à réaliser un projet viable est conditionnée par la détention d'une capacité professionnelle. Elle a institué une aide à la transmission.



Un tiers d'ouvriers qualifiés, peu d'encadrement

Les ouvriers qualifiés représentent en 2012 plus du tiers des actifs.

Une pénurie de main d'œuvre saisonnière

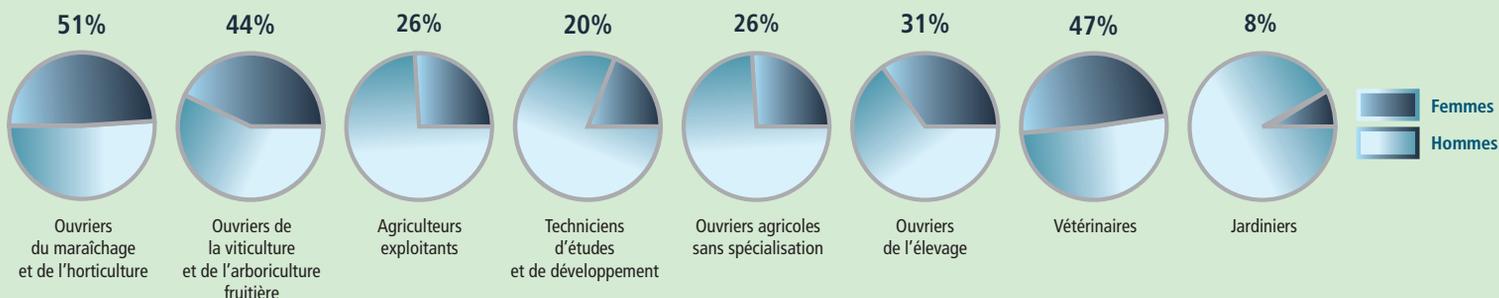
En viticulture, en arboriculture fruitière (pommes, noix et kiwis), en production de melons, et en entretien d'espaces verts, les besoins en main d'œuvre sont plus fortement liés qu'ailleurs aux périodes de croissance ou de récolte. Ce sont les plus difficiles à satisfaire, bien que les postes les moins qualifiés restent accessibles aux non diplômés. Pour autant, les employeurs recherchent des compétences. Globalement, 73 % des offres d'emplois proposés en 2014 concernaient des postes d'aides agricoles saisonniers.

Moins de femmes qu'il y a dix ans

On compte aujourd'hui 27 % de femmes, ce taux est stable depuis cinq ans.

Avec la disparition de nombreuses exploitations agricoles, ce sont de très nombreuses femmes d'exploitants qui ont cessé leur activité. Chez les plus jeunes, les épouses d'agriculteurs travaillent plutôt hors de l'exploitation, pour diversifier les revenus du ménage.

Les femmes sont un peu plus présentes parmi les salariés de l'agriculture, avec de grandes différences d'un secteur à l'autre : majoritaires dans le maraîchage ou l'horticulture, très minoritaires parmi les jardiniers, elles représentent 44 % des ouvriers de la viticulture et de l'arboriculture fruitière et près de la moitié des vétérinaires.



L'agriculture en Poitou-Charentes :

La diversité des sols et des paysages de Poitou-Charentes a permis le développement d'une agriculture diversifiée, aux spécialités réparties sur tout le territoire régional. Certaines d'entre elles portent une spécificité régionale forte : l'élevage de chèvres, sa production de lait et celle de fromage en laiterie sont au 1^{er} rang national ; la région est le second pôle céréalier de France, avec le maïs et le blé ; et au second rang de la production d'oléagineux avec le tournesol et le colza ; le cognac représente la 1^{re} ressource de la région en chiffre d'affaires à l'exportation ; Poitou-Charentes est la 3^e région productrice de melons...



L'agriculture régionale contribue, deux fois plus qu'en France, à la création de richesses en Poitou-Charentes, tant en nombre d'emplois agricoles qu'en PIB (produit intérieur brut). Elle fournit les matières premières de l'industrie agroalimentaire, et par là participe à la qualité et à la diversité des productions de ce secteur, ainsi qu'au développement de son emploi. Son implantation sur l'ensemble du territoire régional permet de maintenir un tissu social dense et homogène, participe à la construction du paysage et à sa préservation et à de nouvelles activités.

Un secteur en partie « administré et encadré » par la PAC



L'agriculture revêt une place stratégique dans l'autonomie alimentaire d'un pays, ce qui explique que ce secteur soit, en Europe, particulièrement aidé et administré, notamment au travers de la PAC (politique agricole commune), qui concerne 90% des exploitations agricoles de la région. Depuis 1960, la PAC a influencé fortement les choix de production, et pesé sur les revenus des agriculteurs, créant des conditions de dépendance.

Cependant, une partie des activités agricoles échappent à la régulation par la PAC, et produisent suivant les conditions du marché économique.

C'est le cas du maraîchage, des élevages de porcs et de chèvres, des petits élevages spécialisés, de l'horticulture et des entreprises du paysage, secteurs qui resteront donc peu sensibles aux évolutions des politiques agricoles communes. A noter qu'entre 2010 et 2015, ce secteur connaît des changements qui vont probablement en modifier le modèle économique (Engagement environnement 2010, renégociation de la PAC en 2012).

Moins d'exploitants, des exploitations plus importantes, et plus de valeur ajoutée

La baisse démographique et le vieillissement de la population, l'encadrement des productions, l'accélération des progrès techniques, ont conduit à une diminution régulière et sévère des effectifs d'agriculteurs exploitants : de 2007 à 2012, on comptait 2700 agriculteurs en moins. Il en résulte des exploitations moins nombreuses, mais plus grandes.



L'évolution des politiques économiques européenne et internationale en matière de régulation des marchés et les politiques réglementaires en faveur de la préservation de l'environnement rendent prévisibles des modifications profondes du système d'aides apportées aux producteurs agricoles.

Pour accroître leurs revenus les exploitants diversifient leurs activités : transformation de produits agricoles, circuits courts, services touristiques...

Plus de salariés et contenu des métiers modifié

Avec l'augmentation en surface et en rendement des exploitations, la modernisation des outils mécaniques et de gestion, et le fait que la main d'oeuvre familiale est de moins en moins présente sur l'exploitation, les exploitants font de plus en plus appel à des salariés, dont une grande partie est de plus en plus qualifiée.

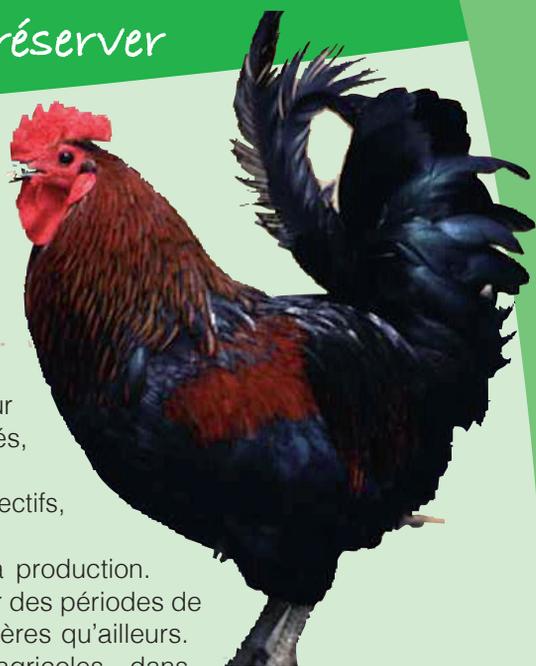
Dans la période où les exploitants agricoles perdaient 40% de leurs effectifs, le nombre de salariés passait de 13200 à 16000 personnes actives.

Le salarié peut être permanent, spécialiste et responsable de sa production.

Comme saisonnier, il assure le renfort de l'équipe permanente, pour des périodes de 3 à 8 mois, deux fois plus longtemps dans les productions légumières qu'ailleurs.

Dans les entreprises de travaux paysagers, ou de travaux agricoles, dans lesquelles le travail se fait en équipes plus nombreuses qu'ailleurs, on note la présence des chefs d'équipe : outre leurs compétences techniques, ils ont à manager leurs ouvriers, organiser les chantiers, faire respecter les règles de sécurité et les budgets...

L'exploitant agricole ne peut plus être un simple producteur, il doit adopter une position de chef d'entreprise avec des compétences d'organisation, de gestion économique, financière...



D'autres formes d'organisation

Le modèle traditionnel de l'exploitation transmise de père en fils s'évanouit peu à peu.

Les différents statuts possibles pour une exploitation agricole :

- Une exploitation individuelle, dirigée par un agriculteur exploitant pour son propre compte ou celui d'une personne de sa famille ; ces exploitations peuvent s'orienter vers des modèles de types AMAT (association pour le maintien d'une agriculture traditionnelle), culture biologique, AOC... ;
- Une société d'exploitation agricole : la SCEA, société civile d'exploitation agricole, la plus ancienne - le GAEC, groupement agricole commun - l'EARL, entreprise agricole à responsabilité limitée. Ces sociétés permettent de partager un outil de production entre plusieurs agriculteurs, n'appartenant pas forcément à une même famille.

Outre l'exploitation agricole, d'autres formes d'organisation se développent, pourvoyeuses d'emplois salariés :

- L'entreprise de travaux agricoles, dirigée par un entrepreneur de travaux. Celui-ci possède des outils agricoles, et se déplace avec son équipe de fermes en fermes, pour y assurer les gros travaux (labours, semis, et le plus souvent moissons) ;
- La CUMA ou coopérative d'utilisation de matériel agricole qui permet à plusieurs exploitants agricoles de mettre en commun leur matériel ;
- Le groupement d'employeurs agricoles qui permet de partager le temps des salariés entre plusieurs employeurs ;
- Le service de remplacement, utile en cas d'absence pour congé ou maladie.



Ils ont la parole...

David, ouvrier agricole intérimaire

« Je travaille pour un groupement d'employeurs. Je tourne sur une vingtaine d'exploitations. Le mois de novembre est consacré à l'effeuillage du tabac. Mercredi prochain, je vais aider un éleveur à déplacer ses bêtes pour un contrôle de performances. Lundi ou mardi, je vais aider à presser le raisin pour un producteur de vin paillé. Si je dois remplacer un agriculteur qui a 90 vaches et un atelier de porcs, je dois gérer les crises, résoudre les problèmes. En début d'année, je fais plutôt de l'entretien de clôture et du soin aux animaux. Je touche quasiment à toutes les productions. »

C'est bien pour débiter

- CAPA production agricole, utilisation de matériels (PAUM), spécialités productions animales
- CAPA production agricole, utilisation de matériels (PAUM), spécialités productions végétales
- BEPA travaux de la vigne et du vin



ÉLEVEUR(SE) DE VOLAILLE

L'élevage consiste à assurer l'alimentation, les soins, à veiller au bon développement des animaux et au contrôle de la reproduction à des fins commerciales. L'éleveur naisseur fait naître des animaux pour les revendre à d'autres éleveurs, qui, eux, sont chargés de les faire grossir. Ceux-ci vendent les animaux tels quels ou réalisent des transformations avant de les vendre (abattage, découpe...). La gestion occupe une grande partie du temps. Le travail s'est modernisé : les techniques ont réduit la pénibilité de certaines tâches. Par exemple, les rations alimentaires sont distribuées automatiquement et le travail de gestion bénéficie de l'informatique.

- Bac Pro conduite et gestion de l'exploitation agricole
- BP responsable d'exploitation agricole
- BPA option Travaux de la production animale, spécialité élevage de volaille

FICHE MÉTIER

CONTRÔLEUR/EUSE DE PERFORMANCES

Sous cette appellation se cachent deux professions : le contrôleur laitier et le contrôleur de croissance. Le premier analyse la qualité du lait, le second surveille la prise de poids du bétail destiné à la boucherie.

Par exemple, le contrôleur laitier se déplace dans chaque exploitation, chez les éleveurs de vaches, brebis ou chèvres, effectue des prélèvements de lait qu'il analyse selon des protocoles précis. Il informe ensuite l'éleveur sur les qualités du lait produit, il peut le conseiller sur les rations alimentaires, les surfaces de pâturage à valoriser, sur la sélection des animaux reproducteurs.

- BTSA productions animales
- BTSA analyse et conduite de systèmes d'exploitation
- Certificat de spécialisation technicien-conseil en production laitière

FICHE MÉTIER

JARDINIER(ÈRE) D'ESPACES VERTS

Jardins privés, squares et parcs publics... le jardinier paysagiste participe à la création et à l'entretien de tous ces espaces verts. Il fait aussi du terrassement, de la maçonnerie, de la plomberie pour organiser le système d'arrosage, et de l'électricité pour les éclairages extérieurs... Ses principaux employeurs sont les entreprises privées de paysagisme et les collectivités territoriales. Après une spécialisation, le jardinier peut exercer dans un domaine précis (installation d'arrosage intégré, élagage, maçonnerie paysagère, terrains sportifs...), devenir agent de maîtrise, chef d'équipe, ou s'installer comme chef d'entreprise.

- CAPA jardinier paysagiste
- BEPA travaux paysagers
- Bac pro aménagements paysagers
- Technicien jardins espaces verts
- Certificat de spécialisation jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés

FICHE MÉTIER

Mickaël, agriculteur éleveur, sélectionneur

« Je produis des céréales et de l'herbe directement destinées à l'alimentation de mes vaches. Ma spécificité, c'est de sélectionner mes animaux pour améliorer leur potentiel génétique. Je ne ferme jamais la porte de mon bureau : un vrai chef d'entreprise multitarif ! Être agriculteur éleveur, c'est être sur le terrain à s'occuper des vaches, puis sur un chantier pendant une semaine à planter un hectare de maïs avec les voisins. Mais aussi devant l'ordinateur à gérer les stocks, les amortissements, les déclarations de prime à la vache, à se demander quoi acheter et à quel moment, sans oublier quel temps il va faire demain. »

Un vrai chef d'entreprise

- BPA option travaux de la production animale spécialité élevage de porcs
- Bac pro conduite et gestion de l'exploitation agricole option systèmes à dominante élevage
- BP option responsable d'exploitation agricole



Pour acquérir et accroître ses compétences ...

Connaissance des animaux et végétaux, des maladies ou parasites, et des traitements appropriés ; connaissances environnementales (textes, normes, réglementation...) ; endurance physique et capacité d'adaptation à différentes tâches, aux rythmes saisonniers, à la météo, à l'état des animaux ou des végétaux ; notions d'hygiène et rigueur pour le suivi des normes sanitaires, la traçabilité des productions, l'usage des produits d'amendement ; notions de mécanique, maçonnerie, terrassement...

Du côté des exploitants, compétences multiples : comptabilité - démarches administratives - commercialisation et promotion des produits - entretien du matériel et des bâtiments - planification du travail selon les cycles de développement animal ou végétal, des saisons, des sols... - recrutement et gestion des salariés.

Évoluer et se former tout au long de sa vie professionnelle

Les métiers et les compétences nécessaires évoluent dans tous les secteurs sous l'effet des changements technologiques, de la réglementation, des modes de production et de consommation. Les salariés et les autres actifs doivent en permanence adapter leurs compétences et leurs connaissances. Une carrière se déroule rarement au même poste, dans une seule entreprise ou dans le même type d'activités.

■ S'informer pour évoluer

Pour aider les citoyens qui réfléchissent à leur avenir professionnel, la Région a organisé un service d'information de proximité pour tous avec la mise en place d'Espaces régionaux d'orientation dans chaque bassin d'emploi.

→ voir la liste sur www.horizon-info.org

Des conseillers vous aideront à définir un projet de progression ou de changement professionnel, au besoin après un bilan de compétences, et à mobiliser les moyens nécessaires pour le mettre en œuvre.

■ Se former pour évoluer

Bien souvent, ces changements, choisis ou contraints, s'accompagnent de formations : mise à niveau, qualification, reconversion. Pour les financer, plusieurs dispositifs sont mobilisables.

Si vous êtes salarié : parlez-en à votre responsable, pour une éventuelle prise en charge par l'employeur. Vous pouvez aussi mobiliser des droits individuels, compte personnel de formation (CPF) ou congé individuel de formation (CIF). D'autres dispositifs s'adressent à vous si vous êtes agent public, demandeur d'emploi ou en reclassement (CSP).

Pour en savoir plus ou trouver une formation :

→ ligne Horizon 05 46 00 32 33

■ Pensez à la VAE

Si une VAE vous intéresse parlez-en à votre conseiller en évolution professionnelle ou contactez directement un Point Région Conseil VAE (www.horizon-info.org).

Le portail de la VAE : → www.vae.gouv.fr

Commission Nationale de la Certification Professionnelle : → www.cncp.gouv.fr

Pour aller plus loin...

Association nationale emploi formation

www.anefa.org

Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire (APECITA)

www.apecita.com

Dir. rég. de l'agriculture et de la forêt (DRAF)

www.draf.poitoucharentes.agriculture.gouv.fr

Agriculture et territoires – les chambres d'agriculture

www.chambresagriculture.fr

Enseignement agricole public (Educagri)

www.educagri.fr

Interprofession de la filière des fruits et légumes

www.interfel.com

Comité des parcs et jardins de France

www.parcsetjardins.fr

Point info installation PoitouCharentes

www.installationagricolepc.fr



www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Poitou-Charentes
www.facebook.com/oniseppoitoucharentes



Se former c'est d'abord s'informer

FORMATIONS • DROITS • MÉTIERS

Toute l'information au :
05 46 00 32 33



www.horizon-info.org